



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT**

**27 septembre 2021 à la mairie d'AULHAT**

Présent(e)s : *Frédérique Bonhomme, Catherine Brai, Pauline Calchera, Jean-Pierre Collet, Bernard Coudert, Lilian Courdier, René Courriol, Bernadette Courtias, Eliane Fargette, Frédéric Jacob, Jean-Louis Mahuteau, Frédérique Paya, Jean-Luc Prulhière, Gérard Thevier, Mireille Tournié.*

Absents : *Didier Archimbaud, Pierre Chabrilat (pouvoir donné à Catherine Brai), Louis-Marie Charrier, Alexandre Rouvet.*

*Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATIONS :**

- **Demande de subvention pour l'étude « patrimoine communal » :**  
*Dans le cadre de cette étude, le Département peut attribuer une subvention de 15.000 €.*  
*Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention auprès du Département.*

- **Commandes groupées API / Commune :**

*Nous avons souhaité participer, au sein d'API, à la possibilité de bénéficier de commandes groupées pour les prestations suivantes :*

- *Achats et prestations d'équipements de lutte contre l'incendie (poteaux et bouches)*
- *Achats et prestations d'équipements de sécurité incendie (extincteurs et alarmes)*
- *Prestations de balayage des rues des villages*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation à ce marché de prestations.*

- **Délibération pour extension réseau électrique :**

*Jean-Luc Prulhière explique la situation de ce dossier, présenté par Enedis, d'extension du réseau électrique pour desservir la parcelle constructible (section AA n° 19 et 20) de Mr. Robert Chabrilat aux Escures (plan présenté en séance) : le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge de l'extension en domaine public pour un montant de 840 € (fouille et fourniture par le SIEG).*

- **Décision sur la réglementation routière des accès communaux sur la RD 9 :**

*En accord avec la subdivision routière du Département, nous avons analysé les accès actuels des voies communales sur la RD 9 ; il y avait une disparité avec des « priorités » ou des « stops » selon les endroits.*

*Nous avons souhaité une unité (accès sur RD 9 avec un « stop ») et une présentation est faite en séance.*

*Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, le projet présenté.*

- **Changement des statuts du SIEG :**

*Le maire lit en séance le projet de changement des statuts du SIEG (changement de nom et intégration des communes nouvelles).*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le changement des statuts du SIEG.*

- **Affectation des factures de fournitures de matériaux pour la réfection du mur d'enceinte du pigeonnier en investissement :**

*Une décision administrative oblige à prendre en dépenses de fonctionnement la fourniture de matériaux facturée séparément de la prestation elle-même prise en dépenses d'investissement (ce qui d'un point de vue du bon sens comptable paraît complètement illogique).*

*C'est le cas pour la réfection du mur d'enceinte du pigeonnier pour lequel la facture de prestation d'API a été prise en investissement et les factures de matériaux doivent être affectées en fonctionnement.*

*A titre exceptionnel, sur proposition du maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande que ces factures de matériaux soient comptabilisées en dépenses d'investissement.*

- **Délibération suite dommages sur bâtiments communaux :**

*Mr. Bernard Courriol a apposé des affiches d'insultes à l'égard du maire et d'un conseiller municipal sur la vitrine des bâtiments communaux (salle municipale de la place de la fontaine à Aulhat et abribus à Flat) au moyen d'un collage très résistant ....*

*L'enlèvement des affiches et le nettoyage des vitrines par le personnel communal a entraîné un coût de 151,36 euros qui sera facturé à Mr. Bernard Courriol.*

*Par ailleurs, le maire a déposé plainte le 15 juillet auprès de la gendarmerie d'Issoire.*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement sur ce dossier.*

- **Délibération CLECT :**

*Catherine Brai donne le détail des informations concernant notre commune.*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement sur ce dossier.*

- **Délibération pour signature convention de mise en place nouvelle comptabilité communale au 1° janvier 2022 :**

*Catherine Brai expose le projet et le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre le trésor public et la commune permettant cette mise en place.*

- **Evolutions salariales :**

*Le maire informe le Conseil municipal de l'obligation de créer un poste d'adjoint technique principal de 1° classe concernant Marie-Claude Bapt.*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement sur ce dossier.*

## **INFORMATIONS :**

- **Projet d'aménagement place d'Aulhat et sortie est :**

*Le maire fait le point sur l'avancement du dossier :*

*Des réunions ont eu lieu le 22 juillet et le 20 septembre qui ont permis :*

- ✓ *de préciser certains points d'aménagement (relation RD9 / chemin du colombier, espace piétonnier autour de l'église, emplacements arborés ....),*
- ✓ *d'aborder un premier chiffrage de l'investissement,*
- ✓ *de prévoir un calendrier de fin de l'étude.*

*Une présentation des éléments est faite en séance.*

- **Dégâts suite orage du mois d'août et pluies diluviennes du 15 septembre :**

*Jean-Luc Prulhière et Jean-Pierre Collet font le point suivant :*

- ✓ *dégâts sur les bâtiments : expertise faite par la compagnie d'assurances*
- ✓ *dégâts sur les chemins ruraux : analyse faite avec le technicien du Département*

*La commune a déposé en Préfecture une demande de reconnaissance de situation de catastrophes naturelles qui vient d'être validée.*

- **Rentrée des classes :**

*Bernadette Courtias fait le point sur la rentrée des classes, sur les modifications apportées concernant l'entrée et la sortie des enfants rue du 19 mars et sur la cantine scolaire.*

- **Travaux de voirie :**

*Réflexions concernant le chemin de la Pellière : problème de la vitesse excessive ; étude en cours avec le technicien du Département.*

- **Gestion du personnel :**  
Bernadette Courtias et Jean-Louis Mahuteau donnent des informations concernant la situation de Rémi Saurel.
  
- **Projet de mise en place de composteurs « déchets ménagers » dans les 2 villages. (obligation légale au 1° janvier 2024) :**  
Un questionnaire a été remis aux habitants et le résultat est le suivant :  
Sur 144 questionnaires distribués, nous avons eu 28 réponses, dont 16 favorables à la mise en place de composteurs généraux (1 par village). Nous reprendrons contact avec le SIVOM pour la suite à donner.
  
- **Installation d'un radar pédagogique à l'entrée ouest de Flat :**
  
- **Commande des nouvelles illuminations de Noël :**
  
- **Dossiers API :**  
Participation aux commissions
  
- **Changement de sous-préfet et de trésorier principal :**
  
- **Dates à retenir :**  
Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022  
Elections législatives : 12 et 19 juin 2022
  
- **Intervention d'Eliane Fargette :**  
Eliane Fargette informe le Conseil municipal d'une récente rencontre avec les enseignantes de l'école de Flat et relate l'information suivante :  
Les enseignantes sont dépitées devant le refus des élus de satisfaire leur demande de mise en place d'un espace comprenant un bureau direction et un local « pause repas ».  
Après des échanges avec certains élus, le maire fait la synthèse suivante :  
Lors d'une réunion avec les enseignantes le 31 août dernier, les éléments suivants ont été précisés :
  - ✓ Les enseignantes ont la possibilité d'utiliser le bureau situé à côté du secrétariat de mairie et la directrice l'occupe régulièrement,

- ✓ *Le Conseil municipal vient d'engager une réflexion sur le patrimoine communal qui va durer plusieurs mois, et dans l'attente des conclusions, aucun gros investissement ne sera engagé sur les bâtiments communaux,*
- ✓ *Par contre, nous sommes prêts à aménager l'espace au-dessus du secrétariat de mairie pour créer une pièce « bureau direction » et un local « pause repas » avec un accès par le couloir de la mairie et non pas par un escalier extérieur depuis la cour de l'école (mise en place technique compliquée et onéreuse d'après les adjoints aux travaux).*

*Nous attendons la réponse des enseignantes sur notre proposition.*

*Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la proposition ci-dessus.*

*La séance est levée à 23 heures.*